

Sortie des énergies fossiles : le gouvernement publie enfin sa stratégie



Le gouvernement vient de publier sa stratégie pour sortir des énergies fossiles d'ici 2050. Ce plan repose essentiellement sur l'électrification et les engagements volontaires des industriels les plus émetteurs.

Plus d'un an après la fin d'une longue concertation, la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), feuille de route pour la sortie des énergies fossiles d'ici 2050 est enfin sur la table. Objectif inchangé : décarboner le pays d'ici 25 ans et réduire les émissions françaises de gaz à effet de serre de moitié d'ici 2030, conformément aux objectifs européens et internationaux.

Avec cette SNBC, la France s'engage de manière juridiquement contraignante à réduire son budget carbone — le total des émissions sur le territoire national — de 347 millions de tonnes (Mt) équivalent CO₂ pour la période actuelle 2024-2028 à 265 Mt/an de 2029-2033 et à 192 Mt/an pour les cinq années suivantes. Soit un rythme de -5 % d'émissions supplémentaire chaque année, là où, en 2025, nous ne sommes qu'à -0,8 % par rapport à 2024, et -1,8 % entre 2023 et 2024.

Un « business plan » pour « remplacer du capital fossile par du capital écologique »

Présenté par le cabinet du ministère de l'Écologie comme un « *business plan* » pour « *remplacer du capital fossile par du capital écologique* », ce projet de SNBC renforce encore un peu plus une vision entrepreneuriale et capitaliste de la transition climatique.

Pour les transports, l'objectif est avant tout une électrification massive du parc automobile, pour atteindre deux tiers des nouvelles immatriculations de voitures individuelles en 2030 : la moitié des véhicules lourds neufs et la totalité des autobus.

En parallèle, le report vers les transports collectifs et le ferroviaire devra augmenter de 25 %. Pour le cabinet du ministère, la question de la mobilité douce n'est en revanche pas prioritaire : « *Il y a des leviers d'action qui sont beaucoup plus forts que le cyclable* », déclare-t-il.

Engagements volontaires et rénovations énergétiques

Cette confiance dans les multinationales se retrouve en matière d'industrie, le -68 % d'émissions d'ici 2030 repose ainsi surtout sur les engagements volontaires des 50 industriels les plus émetteurs, dont les projets tardent à se concrétiser.

L'électrification figure en filigrane du document, avec une hausse de la part de l'électricité dans le mix d'énergie de 37 % aujourd'hui à 55 % en 2050, dans la lignée des récentes évaluations présentées cette semaine par le gestionnaire du réseau. Le rôle détaillé de chaque énergie est renvoyé à la programmation pluriannuelle de l'énergie attendue prochainement.

Pour le logement, cette SNBC fait le pari là aussi de l'électrification, en visant 8,8 millions de pompes à chaleur pour remplacer au moins 60 % de chaudières au fioul. L'objectif en matière de rénovation énergétique est fixé à 700 000 rénovations par an, dont 250 000 pour des rénovations d'ampleur, plus du double d'aujourd'hui, selon les données de l'Agence nationale de l'habitat.

Réduire les importations de soja

En matière d'agriculture, la baisse envisagée de 20 % de la consommation de viande qui figurait dans le texte soumis à consultation du public n'est plus au programme, l'action se concentrant sur des objectifs déjà annoncés de baisse d'utilisation engrais azotés (-30 % d'ici 2030), de renforcement de la lutte contre le gaspillage et un objectif d'autonomie en protéines d'ici 2050, réduisant de moitié des importations de soja (dont 82 % sont des tourteaux à destination de l'alimentation du bétail).

Enfin, le texte tient compte de l'effondrement du puits de carbone des forêts en revoyant à la baisse leur capacité à absorber du CO₂ et appelant à privilégier les usages non énergétiques (alimentation, sols) de la biomasse.

Dernière nouveauté, la stratégie s'intéresse enfin aux émissions issues des produits importés, qui représentent la moitié des émissions totales de la France, mais n'envisage aucune politique publique pour compenser ces émissions délocalisées. Le texte doit désormais être examiné par diverses instances (Haut Conseil pour le climat et Autorité environnementale notamment) avec d'être signé par décret, probablement au printemps.